



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COMITE DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le samedi 07 février 2015

Ordre du Jour

Accueil, vérification des pouvoirs, émargement : **8h20 – 8h50**

Début de l'Assemblée Générale : 9h

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 février 2014.
2. Allocution du Président.
3. Rapport d'activité du Secrétaire Général. Vote.
4. Rapports financiers du Trésorier.
Compte-rendu des vérificateurs aux comptes.
5. Quitus financier par l'Assemblée générale. Vote.
6. Présentation du budget prévisionnel pour 2015 et proposition du montant de la cotisation 2015. Votes.
7. Désignation de deux vérificateurs aux comptes.
8. Rapport d'activité de chacune des Commissions.
9. Ratification de la cooptation par le Comité Directeur de deux nouveaux membres
10. Examen des vœux et questions présentés par écrit par les adhérents
11. Interventions des personnalités invitées.

Rappel

Les propositions de questions diverses présentées par écrit, complémentaires à l'ordre du jour, doivent être transmises par écrit au CDO5 au moins dix jours avant la date de la réunion. (Article 6-5 du règlement intérieur) soit au plus tard le mercredi 28 janvier 2015.

A l'issue de l'Assemblée générale à 11h, auront lieu dans le cadre du 30^e Anniversaire du CDO5 66 les cérémonies officielles des remises de récompenses.